



PRÉAMBULE

S'agissant du projet lauréat présenté par Sogeprom, s'intitulant Rêves'N'Rives, Monsieur le Maire précise que ce projet fera l'objet d'examen approfondis, pendant les 18 mois qui viennent. La demande initiale de l'appel à projet d'aménagement et d'architecture, « inventons la métropole », était la mise en valeur d'un site dans le domaine du tourisme, valorisant l'aspect touristique, ainsi que le lien entre la ville et la rivière.

En tout il s'agissait de mettre en avant plus de 60 sites sur toute la Métropole du Grand Paris, Nogent ayant proposé cette partie des bords de Marne. Pour notre ville 4 candidatures ont été présentées, 3 ont été retenus et ont présenté un projet et 1 lauréat a été désigné, car seul ce projet répondait à plusieurs des thèmes du cahier des charges.

Mais plusieurs contraintes réglementaires empêchent la faisabilité de ce projet en l'état pour manque de conformité envers le PLU (plan local d'urbanisme), le PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) et les contraintes du site classé.

En réalité, la faisabilité de ce projet n'est possible que sur la partie concernant la rénovation des bords de Marne. C'est principalement ce qui nous a intéressés dans cette proposition.

Par ailleurs, il est indispensable que, dans ce projet de rénovation, ne soit pas oublié le Nogentel, à qui il manque une vingtaine de chambre et une rénovation de la façade extérieure pour être rentable en terme d'exploitation, et pour obtenir une quatrième étoile. Ainsi, il pourrait être le complément naturel du port de plaisance.

SUJETS COMMUNS

Q : Pourquoi validez-vous ce projet s'il n'est pas possible qu'il voit le jour ?

R : Il s'agit d'un appel à projet. Et ce projet n'est autre que le fruit de l'imagination d'un groupement d'architectes qui fait une proposition d'aménagement sur le site que l'on a proposé.

Mais ce projet ne correspond pas à ce que l'on peut attendre, car trop de contraintes ne sont pas respectées.

Dans le cadre du concours, nous avons 18 mois pour négocier. Mais la transparence voulait que soit affiché le projet lauréat.

Toutefois, les demandes de dérogation en matière de PPRI ne sont pas à l'ordre du jour, et aucune enquête publique autour du PLU n'est prévue.

Q : Pourquoi continuer de poursuivre autour de ce projet ? Qu'est-ce qui vous contraint dans cette perte de temps ?

R : Les règles du concours ! Pour dire non aux lauréats, il faut démontrer la non faisabilité du projet au regard des contraintes énoncées plus hauts.

Au demeurant, il a été demandé à ce que les faisabilités ne soient pas trop poussées de manière à ce que la commune n'ait rien à déboursier.

Q : Quel lien y a-t-il entre le projet et le Nogentel ?

R : Parmi les propositions qui ont été faites, certains réhabilitent l'hôtel, et d'autres pas. Eux pas. Mais il est indispensable que l'hôtel puisse obtenir une quatrième étoile, afin de monter en gamme, et afin de loger, le cas échéant, les sportifs nautiques des Jeux Olympiques de 2024.

Afin d'être prêt pour ce rendez-vous, le centre nautique sera, finalement, complètement fermé à partir de septembre 2018, et ce pour 6 à 8 mois, le temps de désamianter les bâtiments. Tant que les travaux ne sont pas commencés, il n'y a aucun risque sanitaire pour les usagers. Mais nous avons jugé qu'il était préférable de fermer complètement durant les travaux, plutôt que de les faire par phase et prendre le risque d'accueillir du public.

Pendant cette période, les activités nautiques des scolaires seront stoppées. Nous recherchons des lieux où les membres de l'association Nogent Natation pourraient continuer leur pratique sportive.

Q : Qu'est-ce qui est propriété de Nogent et qu'est-ce qui est propriété de l'état, sur les terrains de l'appel à projet ?

R : Certains morceaux appartiennent effectivement à l'état, et nous aurions dû vendre nos parcelles si nous avions été plus loin dans le processus, pour qu'ils soient constructibles. Mais ce n'est pas le cas. Aujourd'hui nous n'avons pas vendu un seul m² de terrain.

L'état est également propriétaire de la promenade de l'île de beauté car il s'agit de l'ancien bras mort de la Marne. Ces terrains vont être cédés à Nogent pour 1€ symbolique, jusqu'à son débouché.

Ce projet a permis de mettre de l'ordre dans le cadastre car certaines parcelles appartiennent à la ville, d'autres à l'état, gérées par VNF (voies navigables de France)...

Q : Ce site reste-t-il un endroit à aménager ?

R : Notre objectif est de proposer un projet paysagé et des services à la plaisance sur cette parcelle des bords de Marne.

La fréquentation du port de plaisance augmente largement depuis 5 ans, apportant des ressources financières. Nous l'avons équipé d'une station essence, et d'un captage des eaux noires (c'est-à-dire des eaux usées), afin de contribuer à son développement.

Le délégataire qui gère le port de Nogent, est le même que celui qui gère l'Arsenal et la Villette. Alors que le port de Joinville est encore en régie (c'est-à-dire gérer en direct par la ville)

Q : Qu'en est-il de la circulation douce entre Nogent et Joinville ?

R : Lorsque la passerelle du pont de Nogent sera finie (agrémentée d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite), le parcours de circulation douce ira jusqu'au quartier de Polangis de Joinville-le-Pont, quartier mal desservi en transport en commun. De cette manière les habitants de ce quartier viendront plus facilement prendre le RER à Nogent.

Q : Quel est l'avenir des rives côté Champigny ?

R : L'état est propriétaire des berges de l'autre côté de la Marne. Ces terrains vont être cédés à Champigny et au Territoire pour un aménagement paysagé.

En effet, Nogent et Champigny se sont mis d'accord pour que ce soit Nogent qui aménage car ces berges seront plus naturellement tournées vers nous, quand il y aura la passerelle piétonne du pont de Nogent. Sur ces rives nous pouvons imaginer des services à la navigation.

Les meilleures barrières anti-bruit sont des aménagements paysagers.

Q : Où en sont les travaux du pont de Nogent ?

R : La première partie sera finie fin 2018, et en 2019. Grâce à ces travaux, les riverains bénéficieront d'une baisse du bruit (grâce au nouveau revêtement anti-bruit), et de la pollution. Le territoire ParisEstMarneBois vient d'ailleurs d'adhérer à Airparif et Bruitparif. La circulation sera, bien sûr, facilitée, car ce pont n'était pas réellement un pont jusqu'à maintenant, mais un échangeur autoroutier.

Q : Quand Orange va-t-il ouvrir la fibre à la concurrence ?

R : C'est Orange qui a fait les installations dans la ville, de manière à ce que 90% du territoire soit fibré. Quand vous êtes raccordé, ils installent une armoire électrique accessible à la concurrence, et dans les 3 mois qui suivent l'installation, Orange n'a pas le droit de vous démarcher commercialement.

Au demeurant, la concurrence vous répondra toujours que Orange ne donne pas accès aux branchements, ce qui est faux. Mais la concurrence ne veut pas investir dans des installations qui ne concerneront que très peu de foyers. Idéalement il faut vous mettre d'accord avec le conseil syndical.

Q : Pourquoi le tarif des horodateurs a-t-il changé depuis la délégation de service public ?

R : Les tarifs n'ont absolument pas changé depuis la gestion d'Indigo ; nous tenons les délibérations municipales à votre disposition si vous souhaitez le vérifier par vous-même.

Q : Déjections canines et incivilités : pourquoi ne pas verbaliser les propriétaires ?

R : Nous devons constater sur le fait les animaux qui font leurs besoins sur la voie publique. Nous allons installer de nouveaux panneaux rappelant aux propriétaires de chiens qu'ils doivent tenir leur animal en laisse, qu'ils doivent ramasser les déjections de leur animal, et qu'ils se doivent de respecter la voie publique.

Q : Avec la densification du quartier, nous craignons qu'il soit de plus en plus difficile de se garer.

R : Prévoir le bon nombre de places de parkings lors d'une construction, est une contrainte prévue dans le règlement du PLU (plan local d'urbanisme). On prévoit 1 place de stationnement pour un T1 ou T2 et 2 places à partir du T3... Le promoteur est obligé de respecter cette contrainte réglementaire.

Ce sont les propriétaires privés qui décident de vendre leur maison à des promoteurs immobiliers et nous ne pouvons pas les en empêcher.

Et les promoteurs immobiliers doivent prévoir 30% de logement social lorsqu'ils construisent plus de 800m².

Mais nous refusons les pignons aveugles et demandons aux promoteurs de s'aligner avec l'existant.

A terme, nous souhaitons que le boulevard de Strasbourg devienne un boulevard urbain avec une image homogène.

Pour toute demande de permis de construire, l'architecte des bâtiments de France doit donner son accord, puis, une fois que le permis est délivré, les habitants ont 2 mois pour donner leur avis.

Q : comment allez-vous faire face à l'augmentation de la population, en rapport avec les nouvelles constructions, notamment en matière d'équipement public ?

R : Nous travaillons avec les services pour avoir des perspectives sur les 7 à 8 ans qui viennent. Nous suivons les naissances (environ 380 par an) pour prévoir les crèches. Nous souhaitons démolir la crèche Cabit pour en reconstruire une plus grande et plus adaptée. Nous souhaitons également transformer la maternelle Gallieni en la faisant passer de 8 à 13 classes. Enfin, nous allons créer un groupe scolaire Paul Bert-Guy Moquet avec école maternelle et élémentaire.

D'ailleurs la carte scolaire va être révisée au prochain conseil municipal afin de rapprocher les écoles de secteur des habitants.

Ces changements de population confirment l'importance du recensement qui peut nous faire perdre en dotation si les populations ne se prêtent pas au jeu. Les agents recenseurs sont des agents de la ville. Ils ont un badge avec leur photo. Il est nécessaire de répondre à leurs questions.

Q : Pourquoi parle-t-on de la suppression du département ??

R : Dans le cadre de la loi NOTRe, la Métropole du Grand Paris (intercommunalité) a vu le jour, comptabilisant 131 communes de la petite couronne + Paris. Afin de pouvoir travailler, cette métropole a été divisée en 12 territoires, Nogent appartenant au T10 ParisEstMarne&Bois.

Tout cet empilement de strates rajoute un échelon et des élus à chaque fois. Le principe des intercommunalités était simple : des communes se choisissent pour mutualiser des moyens. Par exemple, nous avons fait une économie de 1,5million d'€ sur les ordures ménagères, lorsque nous étions en intercommunalité avec Le Perreux. Mais aujourd'hui, il n'y a pas vraiment de lien entre le département et la métropole. Et les réflexions qui sont en cour tournent autour du besoin de simplification pour que ce soit plus lisible pour les citoyens.

Aujourd'hui, Nogent a choisi d'être relai du département pour le traitement des demande de RSA afin que les nogentais n'aient pas à aller jusqu'à Créteil. Nogent sait également gérer des crèches. Pourquoi ne pas récupérer la compétence des crèches départementales qui, faute de personnel, ne remplissent qu'à 65% actuellement ?

Il ne faut pas se placer au niveau des pouvoirs, dans notre réflexion, mais au niveau des fonctions. Il nous faut nous demander : à qui devons-nous confier cette fonction pour qu'elle soit pleinement efficace ?

Mais attention, le département ne sera pas supprimé. C'est le conseil départemental qui pourrait l'être. La structure du département avec préfet, sous-préfet, etc, restera.

Si nous avons moins d'élus, nous pourrions simplifier les dépenses, la structure et mieux connaître les responsabilités de chacun.

Constitutionnellement, on ne pourra pas raccourcir les mandats, donc si une décision est prise, elle ne sera applicable qu'à partir de 2020.

Q : Que s'est-il passé lors de la réunion nationale des maires de France ?

R : Nous avons des revendications que nous avons toujours, car nous considérons que l'élément fondateur c'est la commune, et l'Etat passe son temps à reprendre certaines compétences, et à nous en donner d'autres sans les moyens financiers qui vont avec.

En l'espace de 10 ans, on nous a donné les cartes d'identité, les passeports, les PACS, le recensement. On devrait être aidé financièrement pour l'organisation des élections mais nous ne sommes indemnisés qu'au 1/3 de nos dépenses.

On nous confie toutes les tâches de proximité, et on nous répond « on sait bien que vous vous en sortirez », mais on nous a réduit de 30% les dotations.

Constitutionnellement, les communes sont autonomes vis-à-vis de l'état, mais en réduisant autant nos capacités financières, on réduit notre autonomie.

Aujourd'hui, pour boucler un budget, c'est une vraie partie d'équilibriste, mais nous, à la différence de l'état, nous devons voter un budget à l'équilibre.

Q : Pourquoi tant de disparition d'îlot ?

R : Depuis 2000, la loi SRU nous oblige à construire 25% de logements sociaux sur notre territoire. Et la loi Duflot a même été jusqu'à 30%, pour en avoir 25%. Pour en arriver là, il ne faudrait plus construire que et uniquement du logement social à Nogent, jusqu'en 2023. Ce qui n'est pas réaliste, et pas souhaitable.

C'est pourquoi, pour toute nouvelle construction de plus de 800m² ou 12 appartements, nous réservons 30% de logements sociaux. De cette manière, il n'y a plus de « quartier à logements sociaux ». Ils sont dispersés dans toute la ville.

Nous avons décidé de préserver les cœurs d'îlot et de construire sur les grands axes (autour des deux gares, le boulevard de Strasbourg, la rue Jacques Kablé, une partie de la rue Charles de Gaulle). Mais nous sommes dans l'obligation de construire.

Aujourd'hui nous faisons partis des 3 villes de la région parisienne sorties de la carence.

L'amende que nous devions payer était de 350 000€ + 300 000€ de carence.

Lorsque la ville est en carence, le maire perd son droit de préempter qui est récupérée par le préfet. Et c'est de cette manière que nous avons vu un jour un permis de construire arriver sur une parcelle des Viselets préemptée par le préfet pour y construire du logement social.

Il était indispensable que nous récupérions notre droit de préemption afin de préserver Nogent.

Nous avons demandé une étude à l'APUR (l'Atelier parisien d'urbanisme) afin de comprendre comment mieux donner une dimension écologique et qualitative à notre PLU. C'est sur les cœurs d'îlot qu'il faut se battre à Nogent.

Accession sociale : une réunion d'information est organisée le 05/12 prochain à partir de 20h à la salle Charles de Gaulle (70 grand rue Charles de Gaulle) avec le groupe Valophis/ Expansiel afin d'être informé des conditions de vente des logements en accession sociale qui seront mis en vente rue Marceau.

Q : quand un permis de construire est déposé, pourquoi ne pas faire une enquête de voisinage avant de l'accorder ?

R : Tant que le permis de construire n'est pas accordé, nous n'avons pas le droit de communiquer dessus. Si le promoteur le souhaite, il peut car c'est son projet, mais la mairie, elle, n'a pas le droit. Nous avons l'obligation de confidentialité.

Différentes institutions doivent valider la faisabilité réglementaire du projet : la mairie avec le PLU, mais aussi l'architecte des bâtiments de France, ERDF, les pompiers, etc...

Et dès que les autorisations sont accordées, le permis devient, alors, public, et nous avons 2 mois, mairie et voisinage pour émettre notre désaccord.

Q : Où en est le projet du marché ?

R : Le marché de Nogent ayant un rayonnement régional, à l'époque, en 2015, le projet était au niveau de la communauté d'agglomération.

Puis il a fallu le rapatrier au niveau de la ville, ce qui a engendré de nombreuses réflexions autour du financement. Pendant ce temps, il nous a fallu acquérir tous les pavillons de la rue Ancellet (sans ne jamais exproprier les occupants) afin que le marché puisse s'installer à cet endroit pendant les travaux, car le déplacer, ce serait le tuer.

Nous avons monté une société publique Locale avec Rosny-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois et Bry sur Marne. Actuellement, grâce à cette SPL, nous avons un assistant à maîtrise d'ouvrage qui doit nous aider en matière de montage juridique et financier.

Notre objectif est de proposer un marché quotidien (sauf le lundi) de circuits courts, avec une halle gourmande qui proposerait de la restauration sur place.

Nous allons bientôt pouvoir finaliser le cahier des charges et lancer l'appel à projet. Les 3 meilleures propositions donneront lieu à une exposition qui permettra de les départager en recueillant votre avis.

On ne construira pas au-dessus du marché, mais nous souhaitons créer de l'animation. Donc, pourquoi pas un pôle culturel avec la bibliothèque aux abords du marché ?

Et surtout, nous souhaitons recréer du lien entre le marché et la Grande rue Charles de Gaulle en faisant descendre les volants dans la rue du lieutenant Ohresser.

Il est fort probable que le Monoprix vienne s'installer rue Ancellet en passant de 900 à 2400m².

Le parking du marché va également être agrandi, car nous avons demandé à l'exploitant Indigo que le parking du marché soit relié au parking du centre. Il y aura plusieurs entrées pour optimiser le stationnement.

Nous attendons la fin des travaux du stade pour pouvoir démolir le gymnase Gallieni.

Nous souhaitons que le marché de Nogent soit référencé Rungis et qu'il rayonne sur tout l'est parisien.

Q : Quels sont les nouveaux vélos en libre-service qui vont remplacer Vélib ?

R : Il y a eu un changement de délégataire. Vélib Métropole vient dès le début du mois de décembre mettre son matériel en place avenue Clémenceau. Les stations de la police municipale et du RER E seront en place avant la fin avril. 30% des vélos seront à assistance électrique. Et si les stations sont pleines, il sera possible de rendre le vélo tout simplement en l'accrochant aux autres vélos de la station.

A propos d'Autolib, même s'ils sont très pratiques et très utilisés, nous sommes plus timorés car ces véhicules manquent sérieusement d'entretien et sont très dégradés.

QUARTIER MARNE BEAUTÉ (le 20 novembre 2017)

Q : En augmentant l'attractivité des bords de Marne, les nuisances sonores de notre quartier risquent d'augmenter également.

R : Aujourd'hui c'est essentiellement des gens alcoolisés et peu discrets qui, sortant du bowling, posent problème, et les plus bruyants ne sont pas des nogentais. Grâce à la vidéo-protection, on peut intervenir bien plus vite qu'avant.

Les animations auxquelles nous réfléchissons (des guinguettes éphémères, par exemple), seraient devant l'usine de ventilation afin de rendre un peu plus vivant ce lieu.

Q : Comment fonctionne cette usine de ventilation ? Pourquoi est-elle si souvent aussi bruyante ?

R : Depuis l'accident du Mont Blanc, des usines de ce type sont obligatoires lorsqu'il y a un tunnel autoroutier qui passe sous le territoire. Ces usines permettent d'évacuer les fumées toxiques en cas d'incendie. Les fumées passent dans des batteries d'eau où elles sont « lavées », puis filtrées.

Mais il est indispensable de s'assurer régulièrement que tout fonctionne correctement, et c'est pour cette raison que des essais sont réalisés, le plus souvent quand le trafic autoroutier est moins dense, c'est-à-dire la nuit.

Mais nous négocions actuellement pour faire en sorte que les essais soient moins fréquents.

L'air du tunnel, quant à lui, est évacué par de grosses turbines qui le tirent vers la sortie.

L'usine de ventilation de l'A86, reste un endroit à aménager. Pourquoi pas un atelier pour réviser les bateaux ? ou un accastillage ? ou une guinguette éphémère ?

Q : Où en est le projet du casino ?

Aujourd'hui, la réglementation ne permet pas l'implantation d'un casino sur le territoire de Nogent. En effet, une loi datant de Napoléon III interdit l'implantation d'un casino, à 100km à la ronde autour de Paris. Enghien-les-Bains faisant exception.

Pour l'implantation d'un tel établissement, il faudrait changer la loi, et c'est l'exploitant qui devrait en faire la demande, pas la ville.

Q : Que va devenir la place Jean Mermoz ?

R : Quand le pont de Nogent sera remis normalement en circulation, cette place sera transformée en sens giratoire, avec des feux tricolores.

Il s'agit de deux voies départementales, qui finissent dans une voie nationale : le pont de Nogent. Nous savons que ce carrefour est dangereux, et nous avons déjà ajouté de la signalisation.

Q : Pourquoi l'entrée l'accès au stade et aux bords de Marne est-il si compliqué ? Pourquoi y a-t-il tant d'issues si souvent fermées ?

R : Bien que nous ne soyons plus en « état d'urgence », nous sommes toujours en plan Vigipirate, ce qui nous oblige à n'avoir qu'une seule entrée.

Q : Comment se fait-il qu'il y ait encore eu des inondations en juillet dernier ?

R : en 2004, nous avons refait le collecteur, et avons proposé des branchements au tout à l'égout. Et malgré sa grande capacité d'absorption, certaines nuits d'orage posent problème. La rue Agnès Sorel se transforme en torrent quand il pleut fort.

Il semblerait que le réservoir ait certain dysfonctionnements. Pour y voir plus clair, un diagnostic doit être fait.

Q : Pourquoi les portes de la gare RER E, côté Nogent, sont-elles si souvent fermées ?

R : Nous allons nous renseigner et comprendre quel est le problème.

Q : Où en est l'équipement de la police municipale en véhicule fluvial ?

R : La ville envisage de s'équiper d'un bateau pour la police municipale afin de pouvoir protéger et porter secours aux habitants de l'île des loups.

Q : Où en est le projet d'ouverture au public du parc de la Maison Nationale des Artistes ?

R : La nouvelle directrice du site, qui a pris ses fonctions il y a un an environ, est favorable à cette possibilité d'ouverture du parc aux habitants, à condition de ne pas déranger les pensionnaires. Se pose alors la question de la séparation des sites... A priori, nous penchons plutôt pour une ouverture du bas du parc, plutôt que le long de la rue du port. Nous avons un accord de principe, mais bien sûr, cette ouverture au public suppose que les services de la ville entretiennent la partie qui leur sera ouverte.

Q : Que va-t-il advenir du site Marie Curie ?

R : Ce site fait l'objet d'une demande auprès des organismes d'état en charge de la gestion des sites pollués à l'uranium. Nous souhaitons y faire un plateau pour soit agrandir le parking Marie Curie de la rue Hoche, soit pour pouvoir proposer un terrain d'évolution type terrain de basket. Mais pour cela, il faut d'abord installer une dalle. Nous avons déjà fait une dépollution, mais en France, contrairement à nos voisins européens, même si on décontamine en totalité, ce type de site reste orphelin. Il est impossible de réutiliser un site qui a été contaminé. Les déchets de l'usine d'uranium sont du remblai contaminé. Il faudrait les stocker dans une déchetterie spéciale et louer l'installation, ce qui engendrerait de grosses dépenses.

QUARTIER LES VISELETS (le 22 novembre 2017)

Q : Qu'est-il prévu à la place de la halte fontenaisienne qui est partie cet été ?

R : Les bâtiments qui abritaient la Halte fontenaisienne appartenaient au propriétaire du garage Socar qui, ayant mis en vente ces terrains, ont été préemptés par la ville. Suite à un incendie, la halte fontenaisienne qui propose un accueil de jour à des requérant, a été, temporairement, abrité dans ces locaux.

Aujourd'hui, nous souhaitons y faire des logements pour femmes seules avec enfants, en situation d'urgence.

Mais en attendant la réalisation de ce projet social, nous allons murer portes et fenêtres de manière à ce que ça ne devienne pas un bâtiment squatté (à moins qu'une association souhaite s'y installer avec un bail précaire).

Toute la parcelle appartient à la ville qui va reconstruire sur tout le terrain.

Q : Dans notre résidence, rue de Fontenay, nous devons abattre un cèdre, car ses racines créent des dégâts sur la chaussée, mais la mairie ne nous en donne pas l'autorisation.

R : Nous donnons très peu d'autorisation pour abattre des arbres, car lorsqu'un arbre adulte est remplacé par un arbuste, il faut attendre de très nombreuses années avant de pouvoir retrouver le paysage que le grand arbre offrait au quartier.

Pourquoi ne pas commencer par couper les branches et les racines qui gênent et installer un tissu géothermique qui guidera la repousse des racines ?

Q : rue de Chateaudun, pourquoi avoir limité la vitesse à 20 km/h sans avoir fait d'aménagement ? Voirie, candélabre, plan de circulation ?

R : Une voie à 20 km/h, est en réalité une voie qui donne priorité aux piétons et cyclistes. Ce qui signifie, éliminer les trottoirs. Mais dans la Grand Rue, nous avons été obligés d'installer des poteaux pour protéger les piétons, car les automobilistes ne respectent pas les limitations de vitesse. Idéalement il faudrait réduire la largeur de circulation, mais ça éliminera des places de stationnement.

Nous devons sans doute revoir le plan de circulation autour de la rue de Chateaudun. Mais il est certain, bien que ce soit très dangereux, que les vélos ont le droit de la prendre à contresens car il s'agit d'une loi les y autorisant et la commune a peu de ressort contre cela.

Les candélabres de cette rue sont très hauts et il faudrait tous les changer. Mais d'ici là, nous pouvons mettre des lampes au sodium (plus jaunes) à la place des leds blanches, de manière à ce que ce soit plus intime, moins écrasant. L'avantage des leds est économique : elles consomment très peu.

Q : Les automobilistes stationnent sur nos bateaux quand ils viennent chercher leur enfant au gymnase, nous empêchant de rentrer ou de sortir de chez nous.

R : La mauvaise idée c'est d'avoir transformé l'ancienne centrale téléphonique en un équipement public sans l'avoir accompagné d'une aire de stationnement. Mais il s'agit d'un héritage de longue date.

Le gymnase Le Pennec s'est spécialisé en gymnastique et il s'agit d'une activité sportive qui rencontre de plus en plus de pratiquants.

Pour empêcher ce stationnement sauvage, il faut soit verbaliser plus souvent, mais d'autres expériences nous ont prouvé qu'il s'agit d'une solution inefficace, soit repenser la spécialisation de ce gymnase.

Nous pouvons remettre les potelets à mémoire de forme pour empêcher les voitures de dépasser de leur place de stationnement.

Un dépose-minute, dans ce cas, enlèverait des places de stationnement car il serait utile à partir de 20h, quand les activités sportives ont lieu. Or il y a déjà peu de place de stationnement dans ce quartier.

Q : L'état de la rue Parmentier se dégrade fortement.

R : L'état de la rue Parmentier a commencé à se dégradé avec l'arrivée du restaurant O'Tacos. Les bennes en dure vont être installées sur la voirie pour qu'ils cessent d'empêcher les poussettes de passer. Les services de l'état sont passés pour vérifier la mise en conformité par rapport aux normes d'hygiène

Q : Où en est l'enfouissement des fils électriques dans notre quartier ? Nous regardons la rue Chanzy avec envie.

R : Toutes les rues du quartier vont être refaites. Nous avons une subvention pour enterrer les lignes électriques mais pas pour les lignes téléphoniques.

La rue Saint Quentin est une entrée dans le quartier des Viselets, et nous ferons les trottoirs et la voirie en même temps. Idem pour la rue Guillaume Achille Duvivier : les travaux d'enfouissement sont prévus en septembre prochain

QUARTIER PLAISANCE MAIRIE (le 30 novembre 2017)

Q : Nous recevons des courriers de promoteurs proposant d'acheter notre terrain. Nous craignons d'être entourés d'immeubles !

R : Le PLU patrimonial qui a été voté ne permet pas la construction d'immeuble sur une parcelle de 500m², dans la zone de la rue du Maréchal Vaillant. Nogent est à 70% en zone patrimoniale ce qui signifie que nous avons fait en sorte de protéger notre patrimoine.

Nous protégeons également les cœurs d'îlot afin que l'intérieur des parcelles, ne soit pas construit.

Nous, ville, n'intervenons que sur les équipements publics. Pas sur les échanges entre propriétaires et promoteurs. Mais une fois la transition finie, nous regardons le projet du promoteur pour que l'ensemble de la ville reste cohérent.

Par exemple le projet dit « Renvier » a fait l'objet de 7 versions, et les négociations ont duré entre 3 et 4 ans. Le projet qui, finalement, est retenu, a été validé par l'architecte des bâtiments de France.

A l'intérieur de ce projet, sera construit une voie verte, avec un aménagement pour les enfants, qui restera public puisque c'est la ville qui l'entretiendra (éclairage, espaces verts, entretien, etc...)

Q : Quels vont être les modifications de circulation et stationnement pendant les travaux de Renvier ?

R : Dans l'attribution du permis de construire, il y a un plan du chantier qui interdit aux camions de passer par le centre-ville. Ils passeront par la rue de Plaisance et le boulevard de Strasbourg. Rue des Clamart, le secteur de l'école sera protégé, et la circulation ne sera pas autorisée à certaines heures (début et fin de l'école, jours de marché, etc...).

Quant au stationnement, seule une partie des places seront temporairement retirées afin de faciliter la circulation des camions.

Q : Pourquoi l'usine de ventilation de la rue Jean Monnet a-t-elle fait tant de bruit cet été ?

R : Ils nous ont dit avoir fait des essais longs pour voir si la ventilation était assez puissante. Les normes ont changé depuis l'incendie du Mont Blanc.

Q : Pourquoi avoir fermé à la circulation derrière la mairie ?

R : Les 3 pavillons qui sont derrière la mairie sont des locaux administratifs. Nous avons l'ambition de faire un pôle administratif piéton entre l'hôtel de ville et les pavillons se trouvant entre la rue de Coulmiers et la rue du Maréchal Vaillant.

Mais en attendant ces travaux de voirie, nous pourrions rouvrir ces barrières quand il n'y a pas de manifestation.

Q : La rue de Plaisance va-t-elle reprendre son sens de circulation initial ?

R : Le sens de circulation de la rue de Plaisance a été changé sur son tronçon entre Charles de Gaulle et la rue de Héros Nogentais pour permettre une meilleure circulation aux camions des chantiers. Dès que les chantiers de construction seront finis, la rue de Plaisance retrouvera son sens de circulation initial.

Q : La chaussée boulevard Gallieni est très abimée, suite aux chantiers. Pourquoi ne pas la refaire?

R : Pour le moment, le programme de construction n'est pas fini. Nous referons la chaussée, évidemment, mais seulement une fois le programme de construction terminé.

Q : Que va-t-il se passer rue Jean Monnet ?

R : Quand les travaux du stadium seront terminés, nous aurons également un parking de 200 places de stationnement. Nous pourrons, ensuite, désenclaver cette rue en la faisant arriver rue de l'Ardillière.

Q : Où en est la réfection de la cour des bâtiments rue Anquetil ?

R : Nous sommes dans un secteur où tout a été complètement rénové. Il y a eu un investissement de plus de 60 000€ par appartement. J'ai demandé la résidentialisation de chaque bâtiment, à savoir un digicode pour accéder à la cour, puis un digicode pour chaque bâtiment, et pour que les espaces communs soient refaits et entretenus. Pour les ordures ménagères, un système de bornes enterrées va être installé. Et l'éclairage de la cour et de la rue Anquetil vont être refait. Dans la rue, l'éclairage sera central, posé sur un filin, afin de ne plus être gêné par les arbres.

Q : Que va-t-il se construire au 4 rue de Plaisance ?

R : Notre objectif est de requalifier le centre-ville. Aussi, un immeuble, avec une brasserie de qualité au rez-de-chaussée vont venir embellir cette partie de la grand rue. L'immeuble qui sera construit rue de Plaisance aura un épandage de manière à tenir compte du dénivelé de la rue. Il faudra compter 18 mois de travaux et 5 à 6 places de stationnement immobilisés pendant les travaux.

Q : Est-il prévu que les balades thermographiques reprennent ?

R : Chaque année le service Environnement, Hygiène et Sécurité réalise des balades thermographiques. Il y aura 2 journées de campagne auxquelles il faut s'inscrire. Ces balades thermographiques sont là pour donner une idée de la déperdition de chaleur... Elles permettent, également de recevoir des conseils pour pavillons et ensembles d'habitation.

Q : Comment fonctionne la vidéo-protection ?

R : Le système de vidéo-protection, ainsi que les 70 caméras qui sont sur le territoire, sont validés par un magistrat, et tout le dispositif d'enregistrement est contrôlé par la CNIL. Quand la caméra filme une porte d'entrée ou une fenêtre, un cache se met automatiquement de manière à ce qu'on ne puisse pas voir à l'intérieur des habitations.

Les caméras sont disposées à des endroits où il est nécessaire de faire des contrôles réguliers de sécurité : les gares, les écoles le matin et aux heures de sortie, au centre-ville, ou encore lors de manifestations... Grâce à la vidéo-protection, le taux d'interpellation en flagrant délit a augmenté, ainsi que le taux d'élucidation des enquêtes.

Néanmoins, il reste à chacun de faire en sorte de sécuriser son habitation. La police municipale ou nationale peut venir chez vous pour vous conseiller sur les points de fragilité de votre maison ou appartement.

Et n'hésitez pas à prévenir la police municipale quand vous partez en vacances pour que les agents passent régulièrement chez vous, vérifier que tout va bien.

Q : Quels sont les nouveaux vélos en libre-service qui vont remplacer Vélib ?

R : Il y a eu un changement de délégataire. Vélib Métropole vient dès le début du mois de décembre mettre son matériel en place avenue Clémenceau. Les stations de la police municipale et du RER E seront en place avant la fin avril. 30% des vélos seront à assistance électrique. Et si les stations sont pleines, il sera possible de rendre le vélo tout simplement en l'accrochant aux autres vélos de la station.

QUARTIER BOIS BALTARD (le 27 novembre 2017)

Q : Quels sont les travaux d'aménagement prévus pour l'avenue de Joinville et la place Leclerc ?

R : Le terre-plein central de l'avenue de Joinville va être prolongé jusqu'à la place Leclerc. L'aménagement de la place Leclerc va totalement être revu, afin de plus lui donner l'aspect d'une place que d'un échangeur, comme elle l'est actuellement. La place sera pacifiée et les piétons pourront la traversée avec beaucoup plus de sécurité. L'avenue de Joinville sera transformée en 2 x 1 voie, avec un passage piéton sécurisé pour se rendre à la gare.

Le stationnement sera maintenu, et une piste cyclable sera construite. L'objectif est d'apaiser la vitesse.

Nous ne pouvons pas mettre de fort ralentisseur type « gendarme couché » sur les voies nationales et départementales. Mais des petits ralentisseurs seront sur l'avenue de Joinville.

La place Leclerc va être divisée en 3 carrefours, avec des mesures Airparif à qui nous venons d'adhérer.

Par comparaison, le pont de Nogent c'est 100 000 véhicules par jour. La simulation qui a été faite nous laisse penser que le taux de particules fines devrait baisser de 20% avec les aménagements qui sont en cours. L'été prochain, nous devrions commencer à sortir des croquis pour la place Leclerc.

Q : Que faire contre les automobilistes contrevenants qui passent au feu rouge ou font des excès de vitesse avenue de Joinville ?

R : Nous avons pour objectif de beaucoup plus utiliser la vidéo-verbalisation aux feux tricolores.

La police municipale a toute les compétences pour verbaliser et a produit, tous délits confondus, 45 000 contravention cette année, alors que les ASVP (agents de surveillance de la voie publique) ne peuvent verbaliser que pour stationnement non-dangereux.

La vidéo-verbalisation, mise en place depuis septembre 2016, a permis environ 500 verbalisations pour feux tricolores non respectés, sens interdits, usage du téléphone portable au volant...

Les excès de vitesse sont parfois très élevés, mais cette avenue va bientôt être équipée de caméra « nouvelle génération » qui vont permettre de zoomer sur des plaques d'immatriculation, par exemple.

Q : Que faire pour sécuriser les trottoirs le long du chantier, avenue de Joinville, pendant les travaux ?

R : Hormis monter des opérations conjointes avec la police nationale pour contrôler les excès de vitesse, nous pouvons voir avec Eiffage pour qu'ils sécurisent le chemin des piétons, puisque ces travaux vont encore durer jusqu'à fin 2018, début 2019.

Q : Comment se fait-il que vous ayez accepté la construction de cet immeuble, avenue de Joinville, qui est au raz du trottoir ?

R : Les maires n'ont pas compétence pour interdire à un particulier de vendre son terrain à qui bon lui semble, et donc, également à un promoteur immobilier. Lequel promoteur, afin de rentabiliser le terrain qu'il a acheté, va préférer construire un immeuble d'habitation. Cet immeuble, s'il respecte le PLU (plan local d'urbanisme), et qu'il est validé par l'architecte des bâtiments de France, il n'est pas possible d'empêcher sa construction.

Q : Que va-t-il y avoir en lieu et place de Var Auto ?

R : Var auto était un dépôt-vente de voiture d'occasion, qui aujourd'hui, cherche de nouveaux locaux où s'installer. Et l'espace sur lequel ils étaient installés, appartenait à la RATP. Nous l'avons racheté afin d'y faire un aménagement piétonnier. Il est hors de question de construire à cet endroit.

L'avenue de Watteau sera réservée aux riverains et aux personnes se rendant à la clinique Armand Brillard.

Un parking intelligent de 500 places va être construit.

En attendant la fin des travaux, les terrains de Var auto seront un parking d'une vingtaine de places pour le personnel de la clinique et les patients ayant beaucoup de difficulté à se déplacer.

Dans le projet, une voie piétonne doit descendre de la gare pour aller jusqu'au pavillon Baltard. Cette allée sera très qualitative d'un point de vue paysagé.

Q : Quels commerces sont prévus ?

R : Actuellement, sont pré-sentis : une brasserie, une crèche, un magasin bio, des locaux pour des start up, le cabinet d'audit Deloitte, et peut-être une boulangerie Kayser, ou encore un traiteur restaurateur.

Q : Avenue des Marronniers, les moteurs des bus continuent de tourner !

R : Nous avons déjà obtenu que l'une des lignes de bus qui passe par Nogent soit hybride. Nous avons fait la demande pour que ce soit le cas de la ligne 113, mais nous ne sommes pas certains, pour le moment, d'y arriver. Toutefois, après les travaux, l'avenue des Marronniers devrait être aménagée en voie semi-piétonne. L'entrée du RER se fera avenue de Joinville. Les Marronniers desservira le RER par des ascenseurs et sera donc prioritairement utilisé par des personnes à mobilité réduite.

Il y aura donc beaucoup moins de passage avenue des Marronniers, et plus du tout de bus puisqu'ils passeront sous la dalle et sortiront par l'avenue Georges Clémenceau.

Une réunion de travail avec les riverains va être organisée en début d'année 2018 pour l'aménagement de cette voie.

Q : Le jardin d'enfants place Leclerc retrouvera-t-il sa place ?

R : Dès qu'Eiffage enlèvera sa cabane de vente, le jardin d'enfant sera remis. Mais quand la place Leclerc va être redessinée, nous n'oublions pas d'aménager un espace de jeu pour les enfants.

Q : Comment est organisé l'élagage des arbres de l'avenue de Joinville ?

R : l'avenue de Joinville est une voie départementale, c'est donc les services du département qui élaguent. J'ai demandé à ce que la taille ne soit pas en rideau, et les éclairages vont être changés. Les racines de ces arbres vont être protégées.

Nous prenons garde à ce que l'élagage ne soit pas trop actif pour protéger la nidification de certaines espèces.

Q : Pourquoi avoir laissé une école privée s'implanter là où une école publique n'a pas pu rester ?

R : Pour votre secteur, nous avons besoin de 13, voire 14 classes, or cette école, est limitée à 8 classes.

cordes.

Si on avait démoli cette école pour en construire une autre, son coût aurait été de 13 à 14 millions d'€, alors que l'agrandissement de Marie Curie nous a coûté 1 million d'€.

Et il s'est trouvé que l'école Montessori de Joinville cherchait à s'agrandir. Ils ont fait les travaux de ventilation nécessaires, et ils payent un loyer à la ville.

QUARTIER VILLAGE (le 4 décembre 2017)

Q : Pourquoi ne sommes-nous toujours pas câblés à la cité des artistes ?

R : Aujourd'hui, 95% des nogentais ont la fibre qui passe devant chez eux. Ensuite, libre à eux de prendre un abonnement auprès de l'opérateur de leur choix, sachant que Free et SFR rechignent à venir car installer la fibre pour 1 foyer ne les intéresse pas vraiment.

Mais aujourd'hui, tout Nogent est fibré. Le seul secteur en cours de finition est le boulevard de Strasbourg, à la limite du Perreux et de Fontenay. Et Nogent, avec Charenton, sont les seules villes à être entièrement fibrées.

Si vous avez un problème rue Agnès Sorel, votre syndic, ou bailleur, doit joindre Orange. Il n'y a pas de raison que vous ne puissiez pas avoir la fibre puisque tout est installé.

Q : Que va-t-il se passer pour le projet immobilier du 11 rue de Beauté. Il y a de nombreuses sources à cet endroit, nous sommes au sommet du coteau. Et nous sommes contre la destruction du parc qui est autour de cette maison pour y construire un immeuble de 4 étages.

R : C'est vrai que c'est un sol instable. Il se gonfle quand il pleut et se rétracte quand il fait sec puisqu'il est argilo-calcaire. Pour les nouvelles constructions, les architectes sont dans l'obligation de faire des études géologiques qui les conduisent à faire des fondations particulières.
Et nous leur imposons, le drainage des sources.

Mais aujourd'hui ce qui nous inquiète plus, c'est que ce projet se situe à l'intérieur d'un îlot.
Lorsque le promoteur s'est manifesté auprès de nos services pour dire qu'il était intéressé par ce terrain, nous avons refusé son 1^{er} puis sa 2^{ème} ébauche car n'étaient pas conformes.
Le 3^{ème} projet a été accordé et a reçu la validation de l'architecte des bâtiments de France.
Le maire a souhaité organiser un échange entre le promoteur et les riverains auteurs du recours gracieux mais il ne lui a pas répondu, et a préféré menacer les riverains pétitionnaires.
Aujourd'hui, le recours est à Melun devant le tribunal administratif. Nous laissons faire la procédure. Le tribunal tranchera.

Q : Rue Yvon, nous sommes régulièrement gênés par des jeunes qui escaladent les grilles du parc Watteau

R : Nous avons demandé au service des espaces verts de tailler dans les broussailles du parc et de couper les branches trop basses, pour que ces jeunes soient plus visibles.
Et une deuxième caméra va être installée dans le décroché.
On va installer un pylône qui fera à la fois éclairage et caméra.
Mais nous ne ferons que les repousser ailleurs. Et même si nous avons beaucoup moins de regroupement ces temps-ci, nous savons qu'ils se déplacent sur la commune. La Police Municipale les suit.
Lorsqu'ils ont des produits stupéfiants, on leur confisque, puis ils sont convoqués avec leurs parents devant le juge pour un rappel à la loi.

Q : Pourquoi le parc des artistes n'est-il pas ouvert au public ?

R : Le parc des artistes est géré par la FNAGP et appartient à la maison de retraite. Il est difficile de faire cohabiter ses résidents et des visiteurs. Mais une fois par an, les portes sont ouvertes pour proposer un pique-nique et la projection d'un film en plein air.